

OU'EST-CE QUE LES CCML DOLLARS?

Les CCML dollars peuvent être utilisés pour tout achat effectué dans les entreprises de biens et de services participantes de la MRC d'Antoine-Labelle. Les billets sont numérotés, sans date d'expiration et utilisables à tout moment.

Les CCML Dollars sont disponibles en billets de 20 \$ et chaque billet doit être utilisé en totalité car les commerçants ne remettent pas le change.

LES OBJECTIFS

- Promouvoir et valoriser l'achat local
- Inciter la population à développer des habitudes d'achat local
- Développer une culture de proximité
- Mettre en lumière la qualité des produits et services d'ici

ACCEPTER LES CCML DOLLARS DE VOS CLIENTS

Vos avantages

En acceptant les CCML Dollars, vous contribuez à **soutenir l'achat local** et vous incitez les consommateurs à **acheter chez vous** plutôt que dans des commerces extérieurs à la région. Votre visibilité n'en sera que plus grande, **vos produits et services seront mieux connus**.

Votre engagement

Le programme CCML Dollars ne vous engage tout simplement qu'à accepter ces billets locaux de vos clients pour le paiement de leurs achats. Nous vous rembourserons à une fréquence régulière tous les CCML Dollars que vous accumulez.

Il n'y a aucun frais d'adhésion et tous les commerces de la MRC peuvent accepter les CCML Dollars, aussi bien vous afficher pour recevoir une visibilité supplémentaire. Inscrivez-vous!

COMMENT DEVENIR UNE ENTREPRISE PARTICIPANTE?

- Complétez le formulaire de participation au <u>ccmont-laurier.com/boite-a-outils</u>
- Consultez la trousse virtuelle (vous recevrez le lien par courriel) pour bien comprendre votre rôle et les méthodes de remboursement des CCML Dollars.
- N'oubliez pas d'informer adéquatement chacun de vos employés de la marche à suivre.
- Apposez fièrement l'affichette indiquant que votre commerce accepte les CCML Dollars ainsi que l'aide-mémoire pour vos employés sur votre comptoir ou sur votre caisse.



CCML DOLLARS

AIDE-MÉMOIRE



Acceptez les CCML Dollars de vos clients et assurez-vous qu'ils en utilisent la totalité. Vous ne devez pas remettre le change.

S'assurer qu'il est numéroté 🗸

CCML >



S'assurer que vous sentez la texture du logo CCML.

Déchirez une partie des CCML reçus, en prenant soin de ne pas déchirer le numéro de série.



3

Rangez les CCML Dollars utilisés à l'endroit réservé à cet effet (espace spécifique du tiroir-caisse, enveloppe, etc.).

À la fin de chaque fermeture de caisse ou journée, rangez les CCML Dollars utilisés à un endroit sûr, où ils ne pourront être égarés.





Une fois par semaine, votre patron ou personne responsable nous fera parvenir une photo des CCML Dollars utilisés et déchirés afin d'être remboursés.



Pour infos, contactez la Chambre de commerce de Mont-Laurier 819 623-1540 POSTE 471 - INFO@CCMONT-LAURIER.COM